

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 28 AVRIL 2022

Délibération n°22-04-08

L'an deux mille vingt-deux et le 28 avril, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Péluussin sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

- Nombre de Membres en exercice : 35
- Nombre de Membres présents : 26
- Nombre de votants : 32
- Date de la Convocation : 20 avril 2022

**OBJET : ZAE DU PLANIL, PÉLUSSIN :
ACQUISITION DES PARCELLES AK 78, A 1008 ET A 1006**

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL, Mme Brigitte BARBIER (<i>Pouvoir de M. Yannick JARDIN</i>), Mme Nathalie BÉAL, M. Jean-Baptiste PERRET -
CHUYER :	M. Philippe BAUP -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	M. Hervé BLANC, Mme Marcelle CHARBONNIER, M. Laurent CHAIZE -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL, M. Thomas PUTMAN -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX (<i>Pouvoir de M. Jean-François CHANAL, et Pouvoir de Mme Martine JAROUSSE</i>), M. Stéphane TARIN -
ROISEY :	M. Éric FAUSSURIER (<i>Pouvoir de M. Philippe ARIÈS</i>) -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI, Mme Sylvie GUISSSET -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT (<i>Pouvoir de Mme Béatrice RICHARD</i>), Mme Véronique MOUSSY, M. Christian CHAMPELEY -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -
VÉRIN :	M. Cyrille GOEHRY (<i>Pouvoir de Mme Valérie PEYSSELON</i>).

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHAVANAY :	M. Yannick JARDIN (<i>Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER</i>) -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD (<i>Pouvoir à M. Serge RAULT</i>) -
PÉLUSSIN :	M. Jean-François CHANAL (<i>Pouvoir à M. Michel DEVRIEUX</i>), Mme Martine JAROUSSE (<i>Pouvoir à M. Michel DEVRIEUX</i>), Véronique LARDY-SALEL -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS (<i>Pouvoir à M. Éric FAUSSURIER</i>) -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON (<i>Pouvoir à M. Cyrille GOEHRY</i>).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042344200835-20220428-22_04_08-DE

PÉLUSSIN

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/05/2022

Affichage : 09/01/2020

Mme Corinne ALLIOD KOERTGE, Mme Agnès VORON.

M. le vice-président en charge de l'économie expose que la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien gère la zone du Planil à Pélussin et a le projet d'étendre cette zone.

Dans ce cadre, Mme VANEL, dit CLUZEL, propriétaire des parcelles AK 78, A 1008 et A 1006 d'une superficie totale de 13 989 m², a donné son accord pour la vente de ses terrains.

Cette acquisition peut être réalisée pour un montant global de 52 800 €. Ce montant correspond : à la partie classée 1 AUS au PLU, soit 50 895 € (10 179 m² x 5.00€/m²), à la partie classée N au PLU, soit 1 905 € (3 810 m² x 0,50 €/m²).

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver l'acquisition des parcelles et d'autoriser M. le président à signer les documents afférents.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- Approuve l'acquisition des parcelles AK 78, A 1008 et A 1006 pour un montant de 52 800 €,
- Autorise M. le président à signer les documents afférents devant notaire,
- Prévoit les crédits nécessaires au budget de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Serge RAULT

Le Président,



Serge RAULT